

**REUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 09 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le neuf novembre, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la mairie.

**ETAIENT PRESENTS** : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Rémy DELAGE, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Bénédicte BACHET, Thierry AMIRAULT, Joëlle JASSELIN, Benoît GATEFAIT, Magali ROPIQUET, Valérie POYART, Stéphanie ADAMSKI, Simon BERTON, Valérie PERDRIAU, Gaëtan THAREAU, Gilles JUILLET, Virginie LESCOUEZEC, Valérie PERDRIAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Maryse TEILLET, Frédéric BEGUIER, Nathalie TAPIN,

Maryse TEILLET a donné procuration à Martine MILLET, Frédéric BEGUIER à Benoît GATEFAIT, Nathalie TAPIN à Gilles JUILLET.

Mme Valérie POYART a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la dernière séance a été envoyé à chaque membre. Il est approuvé à l'unanimité.

**ACCUEIL D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE :**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bernard CHATEAU, Maire. Il souhaite la bienvenue à Mme Valérie PERDRIAU, qui entre au Conseil Municipal à la suite de la démission de Mme Edith RICQUE.

**2015-52 : ELECTION DU 6<sup>ème</sup> ADJOINT :**

Le Maire informe le Conseil que Monsieur le Préfet a autorisé la démission de Mme Édith RICQUE de son poste de 6<sup>ème</sup> Adjoint à la date du 30/09/2015. Il propose au Conseil de la remplacer dans ce poste de 6<sup>ème</sup> Adjoint.

L'élection d'un seul adjoint se fait obligatoirement au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir constaté qu'une seule candidature aux fonctions de 6<sup>ème</sup> adjoint au maire a été déposée, celle de Mme Valérie POYART, le conseil municipal désigne deux assesseurs : Jacques NOURRY et Rémy DELAGE. Et le Maire demande de passer au vote dans les conditions rappelées ci-dessus.

A la suite du vote, il est procédé au dépouillement.

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de votants : 23  
Nombre de bulletins nuls : 1 (blanc)  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Mme Valérie POYART	22	Vingt-deux
--------------------	----	------------

Mme Valérie POYART est proclamée 6<sup>ème</sup> Adjoint et immédiatement installée.

Le tableau officiel du Conseil Municipal est donc modifié comme suit :

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de nais- sance	Date de la plus récente élec- tion à la fonction	Suffrages obte- nus par la liste (en chiffres)
<b>Maire</b>	M.	CHATEAU Bernard	02/02/1946	23/03/2014	951
<b>Premier ad- joint</b>	M.	NAULET Vincent	29/01/1979	23/03/2014	951
<b>Deuxième ad- joint</b>	Mme	MILLET Martine	03/06/1956	23/03/2014	951
<b>Troisième ad- joint</b>	M.	NOURRY Jacques	03/06/1955	23/03/2014	951
<b>Quatrième ad- joint</b>	Mme	FLAMIN Emilie	06/11/1974	23/03/2014	951
<b>Cinquième ad- joint</b>	M.	DELAGE Rémy	18/07/1954	23/03/2014	951
<b>Sixième ad- joint</b>	Mme	POYART Valérie	29/04/1969	23/03/2014	951
Conseiller	M.	GRANGE Gérard	23/04/1947	23/03/2014	951
Conseiller	M.	AUDOUX Dominique	05/01/1955	23/03/2014	951
Conseillère	Mme	BACHET Bénédicte	14/09/1956	23/03/2014	951
Conseillère	Mme	TEILLET Maryse	02/07/1959	23/03/2014	951
Conseiller	M.	AMIRAULT Thierry	04/08/1959	23/03/2014	951
Conseillère	Mme	JASSELIN Joëlle	09/12/1960	23/03/2014	951
Conseiller	M.	GATEFAIT Benoît	16/02/1962	23/03/2014	951
Conseiller	M.	BEGUIER Frédéric	13/09/1964	23/03/2014	951
Conseillère	Mme	ROPIQUET Magali	05/08/1966	23/03/2014	951
Conseillère	Mme	ADAMSKI Stéphanie	26/03/1973	23/03/2014	951
Conseiller	M.	BERTON Simon	07/11/1988	23/03/2014	951
Conseiller	M.	THAREAU Gaëtan	26/03/1946	23/03/2014	517
Conseiller	M.	JUILLET Gilles	27/02/1953	23/03/2014	517
Conseillère	Mme	TAPIN Nathalie	31/03/1964	23/03/2014	517
Conseillère	Mme	LESCOUEZEC Virginie	06/04/1979	23/03/2014	517
Conseillère	Mme	PERDRIAU Valérie	08/05/1972	09/11/2015	951

## **2015- 53 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS**

Il est demandé au Conseil de modifier la constitution des commissions communales, pour tenir compte de la démission de Mme RICQUE et de l'arrivée de Mme PERDRIAU.

Après en avoir délibéré, le conseil élit à l'unanimité les membres des différentes commissions tels qu'ils sont indiqués sur la liste ci-dessous.

<b>COMMISSIONS</b>	<b>VICE-PRESIDENT</b>	<b>MEMBRES</b>
<b>Finances</b>	Vincent NAULET	Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Rémy DELAGE, Benoît GATEFAIT, Valérie POYART, Simon BERTON, Joëlle JASSELIN, Gilles JUILLET
<b>Evènementiel</b>	Martine MILLET	Dominique AUDOUX, Frédéric BEGUIER, Rémy DELAGE, Magali ROPIQUET, Thierry AMIRAULT, Joëlle JASSELIN, Bénédicte BACHET, Benoît GATEFAIT, Maryse TEILLET, Gaëtan THAREAU
<b>Affaires scolaires</b>	Emilie FLAMIN	Valérie POYART, Bénédicte BACHET, Magali ROPIQUET, Stéphanie ADAMSKI, Frédéric BEGUIER, Thierry AMIRAULT, Virginie LESCOUEZEC
<b>Communication</b>	Valérie POYART	Benoît GATEFAIT, Joëlle JASSELIN, Bénédicte BACHET, Stéphanie ADAMSKI, Vincent NAULET, Gaëtan THAREAU
<b>Ressources Humaines</b>		Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Rémy DELAGE, Frédéric BEGUIER, Valérie POYART, Gaëtan THAREAU
<b>Voirie-Réseaux</b>	Jacques NOURRY	Dominique AUDOUX, Gérard GRANGE, Maryse TEILLET, Bénédicte BACHET, Thierry AMIRAULT, Vincent NAULET, Gilles JUILLET
<b>Sports-Enfance Jeunesse</b>	Vincent NAULET	Simon BERTON, Benoît GATEFAIT, Frédéric BEGUIER, Martine MILLET, Emilie FLAMIN, Virginie LESCOUEZEC
<b>Bâtiments-Urbanisme</b>	Rémy DELAGE	Gérard GRANGE, Maryse TEILLET, Frédéric BEGUIER, Simon BERTON, Dominique AUDOUX, Nathalie TAPIN
<b>Affaires sociales</b>	Martine MILLET	Joëlle JASSELIN, Stéphanie ADAMSKI, Frédéric BEGUIER, Dominique AUDOUX, Emilie FLAMIN, Magali ROPIQUET, Nathalie TAPIN, Valérie PERDRIAU.
<b>Environnement Espaces verts</b>	Valérie POYART	Joëlle JASSELIN, Benoît GATEFAIT, Thierry AMIRAULT, Gérard GRANGE, Maryse TEILLET, Jacques NOURRY, Bénédicte BACHET, Nathalie TAPIN, Valérie PERDRIAU

En outre, Valérie POYART ne souhaite plus siéger aux Conseils d'écoles vu sa nouvelle charge. Le Conseil Municipal élit Stéphanie ADAMSKI à l'unanimité pour la remplacer.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil de la démission de deux membres du Conseil au sein du CCAS : Emilie FLAMIN et Frédéric BEGUIER. Le CCAS se trouve donc géré par 7 membres du Conseil et 7 membres nommés par le maire ce qui respecte la parité réglementaire, après l'intégration de Mme PERDRIAU dans le Conseil Municipal.

## **2015- 54 : RENEGOCIATION DE LA DETTE**

La commission des finances a étudié l'offre de réaménagement de la Banque Populaire concernant le prêt de 1 600 000 € contracté chez elle en 2010 pour la construction de l'école primaire, puis les offres de refinancement de la Caisse d'Épargne.

La Caisse d'Épargne propose également de refinancer un prêt de 160 000 €, contracté en 2011 auprès de la Banque Populaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la nécessité de renégocier la dette de la commune,
- Décide de rembourser par anticipation les prêts ci-après :

Etablissement bancaire	N° du Prêt	Montant initial	Année d'encaissement	Taux	Capital Restant dû	Pénalités
Banque Populaire	08056831	1 600 000 €	2011	3.31 %	1 282 556.98 €	Sans
Banque Populaire	08063293	160 000 €	2010	3.55 %	94 476.54 €	1 417.15 €

et de prendre en charge les frais qui en découleront,

- Accepte la proposition de la Caisse d'Épargne sur les prêts cités ci-dessus aux conditions suivantes :

Montant	Taux Fixe	Durée	Echéance	Montant de l'échéance	Frais
1 282 556,98 €	2.19 %	20 ans	Trimestrielle	19 901.24 €	1 923.83 €
95 893.69 €	1.07 %	6 ans	Trimestrielle	4 132.55 €	150.00 €

- Charge le maire de signer tous les documents afférents à cette affaire.

## **2015- 55 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2**

Afin de passer les écritures découlant de la décision prise plus haut au sujet du réaménagement des emprunts, ainsi que celles concernant la renégociation des prêts contractés auprès du Crédit Agricole décidées lors de la séance du 21/09/2015, pour tenir compte du nombre plus important des administrés qui ont souscrit un abonnement à Présence Verte et d'un léger dépassement des crédits affectés aux travaux dans les peupleraies, il convient de modifier le budget de la façon suivante :

### Dépenses de fonctionnement :

Article 6574 : + 400 €  
Article 6713 : - 400 €  
Article 668 : + 14 500 €  
Article 023 : - 14 500 €

### Dépenses d'Investissement :

Article 166 : + 1 378 000 €  
Article 2121-205 : + 500 €  
Article 2132-204 : - 500 €

### Recettes d'investissement

Article 021 : - 14 500 €  
Article 1641 : + 1 378 000 €  
Article 166 : + 14 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces modifications à l'unanimité.

## **2015- 56 : REVISION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

La commission des finances a travaillé sur le taux de la Taxe d'Aménagement et propose au Conseil d'augmenter le taux de 1 % à 1.5 % (identique à celui pratiqué par le Département) pour faire face aux frais d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette proposition et porte à 1.5 % le taux de la Taxe d'Aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## **2015-57 : MODIFICATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il lui appartient de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal.

La loi prévoit que ces indemnités sont calculées en pourcentage de l'indice 1015 appartenant à la grille de traitement des fonctionnaires et que ce pourcentage est lui-même établi par rapport à la population de la commune.

La commune de Beaumont-en-Véron comptant 2 883 habitants, le taux peut être porté à 43 % pour l'indemnité du Maire, et à 16.5 % pour l'indemnité des adjoints ; des conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction peuvent aussi bénéficier d'une indemnité à condition de ne pas dépasser l'enveloppe globale.

Puisque la fonction de Conseil municipal délégué a disparu, il y a lieu de réviser la décision du conseil municipal en date du 14/04/2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, de fixer, pour la durée du mandat, et avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2016, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions comme suit :

- Maire à 43 % de l'indice 1015
- Adjoints sans distinction à 16.5 % de l'indice 1015,

## **2015-58 : TARIFS 2016 DE LOCATION DES SALLES PUBLIQUES**

Comme chaque année, le maire demande au Conseil de réviser les tarifs de location des salles publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs ci-dessous applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

<b>Salles</b>	<b>Tarifs 2016 En €</b>
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	
- <b>Grande Salle + cuisine</b>	
. habitants de la commune	450
. habitants hors commune /organisme /association hors communauté	785
Caution	1 000
Supplément au-delà du 2 <sup>ème</sup> jour	70
- <b>Grande salle avec ou sans la cuisine (1jour)</b>	
. habitants de la commune	225
. habitants ou association hors communauté ou organisme	345
Caution	1 000
<i>Cas particulier du 31 décembre :</i>	900
Réservé aux associations loi 1901 ou aux professionnels traiteurs (inscription en janvier, choix des élus en février)	
- <b>Salle 60 + cuisine</b>	225
. habitants de la commune	345
. particuliers hors commune	125
- <b>Salle 60 sans la cuisine</b>	1 000
. Caution	1 000
<b>Sonorisation</b> : Caution supplémentaire	
<b>SALLE DES FETES</b>	175
- Vin d'honneur	55
- Demi-journée en semaine	
- Caution	1 000
<b>CAVE PUBLIQUE</b>	155
- Vin d'honneur	45
- Demi-journée en semaine	75
- Caution	1 000

## **2015-59 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2015**

A la suite du départ à la retraite de M. Daniel EDOUARD, faisant fonction de Garde Champêtre, au 31/12/2015, la commission Ressources Humaines s'est prononcée pour le non remplacement. Elle souhaite, en effet, respecter les consignes de rigueur budgétaire et ainsi maîtriser les coûts en matière de personnel. Elle propose donc supprimer le poste dans le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision de la commission Ressources Humaines et décide de supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les tâches réalisées par M. EDOUARD seront désormais effectuées par le Service technique.

Dominique AUDOUX demande ce qui est prévu pour la sécurité et la circulation aux abords des écoles. Le Maire lui répond que ce point est une de ses premières préoccupations. Il faut distinguer deux rôles :

- Faire traverser les élèves en sécurité dans la rue des écoles (ce que tout un chacun peut effectuer)
- Faire respecter le code de la route et réprimander les « chauffards » (ce qui ne peut être exercé que par la gendarmerie ou la police municipale).

Un agent des services techniques a été affecté au premier point, le maire l'a reçu spécifiquement pour

bien lui faire comprendre l'importance de sa tâche. En ce qui concerne le 2<sup>ème</sup> point, la rédaction d'une convention est en cours de réflexion avec la Ville de Chinon pour faire appel en tant que de besoin à la Police Municipale.

### **2015-60 et 61: INTERVENANTS DANS LES ECOLES**

La commission scolaire s'est prononcée sur les interventions dans les écoles dans les domaines suivants :

- Musique : aucun intervenant n'a été trouvé correspondant à nos critères (qualité de l'enseignement, tarifs, disponibilités, ...) Les Enseignants se sont donc entendus pour faire eux-mêmes les animations musicales. Quelques instruments seront achetés et les élèves assisteront à des événements musicaux dans l'année. Un budget de 4 000 € sera inscrit en 2016.
- 60- Théâtre : Le Conseil donne son accord pour reconduire les interventions de la Compagnie du Petit Monde aux mêmes conditions que l'an dernier (tarif : 900 € et fréquence)
- 61- Echecs : les enseignants de l'école primaire du "Pain Perdu" sollicitent la reconduction de l'initiation au jeu d'échecs en insistant sur le fait que cette activité s'avère très bénéfique pour les enfants sur le plan pédagogique et psychologique. Cet enseignement serait dispensé à toutes les classes.

Le projet se déroulerait en **6 séances d'une heure** par classe et s'effectuerait durant l'année scolaire 2015/2016, soit un minimum de **42 heures pour l'ensemble des 7 classes**, le matériel étant fourni par le club.

Le coût de cette activité s'élève à 840 €. La commission scolaire est favorable.

Le Conseil, compte tenu de son apport très bénéfique de cette activité pour les enfants, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE son accord.**

### **2015-62 : VENTE DE DEUX PARCELLES RUE DU MARTINET**

M. AMIRAULT, propriétaire d'une maison rue de la Tourette, riverain de la parcelle cadastrée AD 952 (garages de la rue du Martinet) demande à acquérir la partie de terrain située entre les garages et sa limite de propriété. Il souhaite en effet clôturer cet espace et mettre fin aux incivilités qui ont lieu régulièrement à cet endroit. Les seconds propriétaires riverains, M. Mme LESCOUEZEC, sont d'accord pour en faire de même.

Un pré bornage a été réalisé pour déterminer les surfaces en jeu : 16 m<sup>2</sup> pour l'un et 4 m<sup>2</sup> pour l'autre.

L'avis des Domaines a été sollicité conformément à la réglementation en vigueur mais n'est pas encore arrivé en mairie.

Considérant l'intérêt pour la commune d'accéder à la demande des deux propriétaires (ne plus entretenir cette partie de terrain et surtout interdire l'accès aux personnes indelicates), le Maire propose au Conseil de fixer le prix de vente de chacune des parcelles à 1 € symbolique.

Mme Virginie LESCOUEZEC ne prend pas part au vote qui suivra.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention :

- ✓ Approuve l'aliénation de deux parcelles à détacher de la parcelle cadastrée AD 952, situées à l'arrière des garages côté Nord,
- ✓ Dit que la première d'une contenance de 16 m<sup>2</sup> sera vendue à M. AMIRAULT au prix de 1 € en raison de la nature du terrain, de sa configuration et du service rendu par l'acheteur qui fera cesser les incivilités et les nuisances sources de frais d'entretien notamment en personnel communal,
- ✓ Dit que la seconde d'une contenance de 4 m<sup>2</sup> sera vendue à M. et Mme LESCOUEZEC au prix de 1 € pour les mêmes raisons,
- ✓ Décide de prendre en charge les frais de bornage afférents à ce dossier,
- ✓ Choisit Me Chevalier, Notaire à Chinon, pour établir l'acte de vente.

### **2015-63 : CONVENTION AVEC LE SI CAVITES 37**

Après un effondrement de terrain, une cavité est apparue béante en partie sous une maison habitée, impasse de la Croix Bazouille.

Devant la complexité administrative de la situation, la commune est venue en aide à la famille concernée. De nombreuses parties interviennent dans ce sinistre : l'assureur, l'expert, l'ARS, le PACT 37, le service Habitat de la DDT 37, l'assistante sociale du secteur, la sous-préfecture, le Syndicat Intercommunal Cavités 37 et la famille, en plus de la mairie.

Après plusieurs réunions, il a été convenu que la mairie se substituerait à la famille pour programmer les travaux dans les règles de l'art.

Le Maire demande donc au Conseil l'autorisation de recourir à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour ce dossier et de solliciter le SI Cavités 37 dont l'expertise est indispensable pour trouver une solution fiable. Le Coût s'élève à 877.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du SI Cavités 37 une mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour gérer le dossier d'effondrement de terrain impasse de la Croix Bazouille et accepte de prendre en charge les honoraires s'élevant à 877.50 €.

### **COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS UTILISEES PAR LE MAIRE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil des décisions et des démarches effectuées dans le cadre des délégations qu'il a reçues :

1	Droit de préemption : En application de l'art. L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, le Maire fait savoir au Conseil qu'il n'a pas exercé son Droit de Préemption Urbain, sur les parcelles suivantes : - AO 285 située La rue haute pour une surface de 670 m <sup>2</sup> - AD 819 située 15 Cité de la Charmille pour une surface de 632 m <sup>2</sup> - AB 887 et 892 situées Rue Chambert pour une surface de 759 m <sup>2</sup> - AD 641 située 33 rue de la Croix Bazouille pour une surface de 1 848 m <sup>2</sup> - AC 685 ET 661 située 46 rue de Velor pour une surface de 370 m <sup>2</sup> - AH 538 située 16 bis rue des Roches pour une surface de 795 m <sup>2</sup>
2	Un CU positif a été délivré concernant la construction d'une maison d'habitation rue de la Boulaiserie.
3	Signature d'un avenant au marché de travaux de voirie 2015 en groupement de commande d'un montant de 8 082.96 € HT
4	Vente du véhicule immatriculé 1153 VB 37 (Citroën C 15) pour la somme de 2 000 €

### **AFFAIRES DIVERSES :**

- ✓ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour mettre le logement locatif communal situé 7 rue du 8 mai 1945, actuellement vacant, à disposition pour l'accueil éventuel d'une famille de réfugiés.
- ✓ Le Conseil Municipal donne son accord pour poursuivre la réflexion sur l'aménagement du centre bourg avec l'Association d'Aide aux communes (ADAC), le Cabinet EXEO et le Groupe 3 F. Ces deux derniers sont intéressés pour investir sur le site de l'ancien groupe scolaire.
- ✓ Presbytère : ce bâtiment communal est occupé par les prêtres de la paroisse Ste Jeanne d'Arc. Le bail était au nom de la Communauté de Communes du Véron. La nouvelle communauté de Communes CHINON, Vienne et Loire, vient de dénoncer ce bail au 31 décembre 2015. Le manque à gagner pour la commune représente 4 000 € environ. Le diocèse dit ne pas pouvoir honorer un tel montant sur ses deniers propres. Il demande au Conseil soit de diminuer drastiquement le montant du loyer de ce bâtiment, soit de redistribuer les pièces utilisées. Le maire rencontrera les prêtres prochainement pour en parler.
- ✓ La commune s'était inscrite dans le groupement de commande formé par le SIEIL pour l'achat d'électricité. Le SIEIL informe que la consultation est terminée et que c'est EDF qui a obtenu le marché.
- ✓ Le maire donne lecture de plusieurs remerciements :
  - Mme RAIMOND-PAVERO remercie la commune pour son investissement lors des assises des associations qui ont été une réussite.
  - La commanderie des Fromages de Ste Maure remercie la commune pour son aide lors du chapitre qui s'est déroulé dans la salle polyvalente.
  - Mme LE GARZIC, ATSEM, remercie la commune pour le geste lors des obsèques de son père,
  - Mme DANGER remercie la commune pour le geste lors des obsèques de son mari.
- ✓ Lecture du message de M. BAUMEL, Député, au sujet de la loi de finances pour 2016
- ✓ Lecture de l'invitation à la Ste Barbe le samedi 12 décembre à 11 h à Savigny en Véron
- ✓ Organisation des bureaux de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.
- ✓ Gilles JUILLET demande pourquoi les agents de la Communauté de Communes sont intervenus sur le terrain communal cité des Roches et si ce terrain a été vendu en l'état. Le maire répond que ce terrain appartient toujours à la commune puisque que l'acte de vente n'est pas signé et que, par conséquent, seule la commune peut ordonner des travaux (en l'occurrence l'abattage des arbres gênant la construction). Ces travaux ont été commandés à la communauté de communes qui dispose des engins appropriés pour les effectuer. En outre, ces travaux seront remboursés à la commune par les futurs propriétaires. Il confirme qu'ainsi le terrain a été vendu en l'état.
- ✓ Prochaine séance du Conseil Municipal : le 7 décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 18 h 50.

**Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :**

<b>N°</b>	<b>Titre</b>
2015-52	Election du 6 <sup>ème</sup> Adjoint
2015-53	Modification de la constitution des commissions
2015-54	Renégociation de la dette
2015-55	Décision modificative budgétaire n° 2
2015-56	Révision du taux de la Taxe d'Aménagement
2015-57	Modification des indemnités du Maire et des Adjointes
2015-58	Tarifs 2016 de location des salles publiques
2015-59	Modification du tableau des effectifs au 01/01/2016
2015-60	Intervenant « Théâtre » dans les écoles
2015-61	Intervenant « Echecs » à l'école élémentaire
2015-62	Vente de deux parcelles rue du Martinet
2015-63	Convention avec le SI Cavités 37

**Signature des membres présents**

<b>Nom</b>	<b>Signature *</b>	<b>Nom</b>	<b>Signature *</b>
Bernard CHATEAU		AMIRAULT Thierry	
Vincent NAULET		Joëlle JASSELIN	
Martine MILLET		Benoît GATEFAIT	
Jacques NOURRY		Frédéric BEGUIER	
Emilie FLAMIN		Magali ROPIQUET	
Rémy DELAGE		Stéphanie ADAMSKI	
Valérie POYART		Simon BERTON	
Gérard GRANGE		Gaëtan THAREAU	
Dominique AUDOUX		Gilles JUILLET	
Bénédicte BACHET		Nathalie TAPIN	
Maryse TEILLET		Virginie LESCOUEZEC	
		Valérie PERDRIAU	